
**Pièces jointes au dossier de demande
d'enregistrement d'une installation
classée pour la protection de
l'environnement**

PIECE JOINTE N° 4

**Compatibilité avec l'affectation des
sols prévue par le Plan Local
d'Urbanisme**

**Rubriques 2781 1. et 2781 2.
pour une installation de méthanisation**

Version 2.3
14 août 2018

AGRI METHA LYS

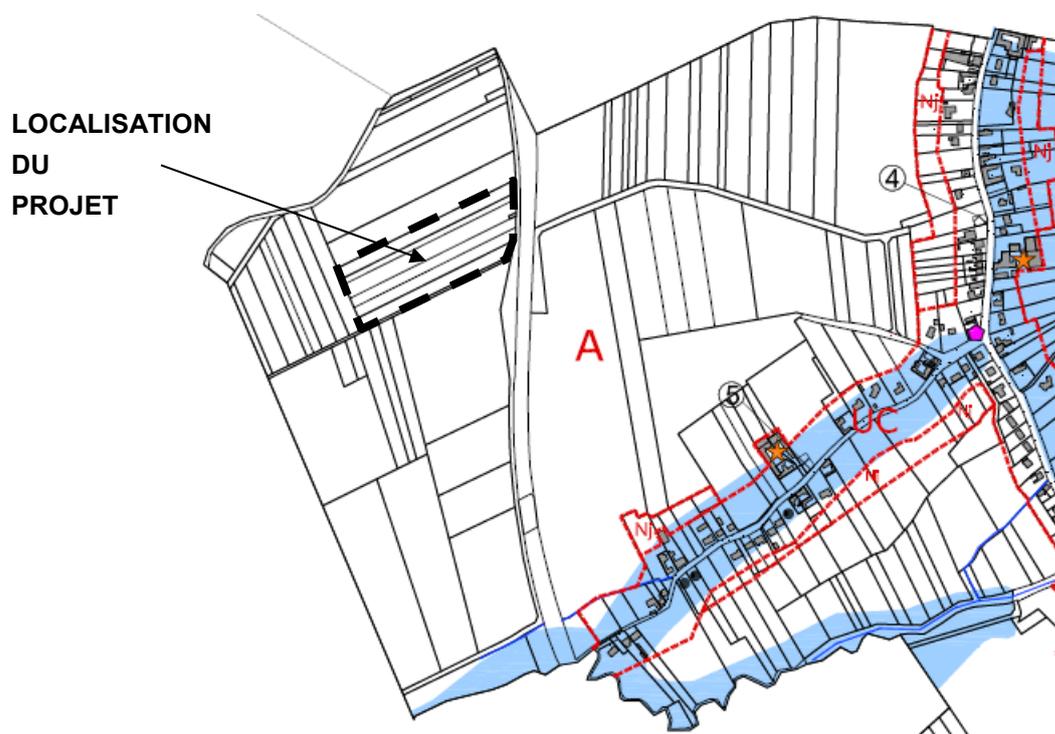


Demandeur :
AGRI METHA LYS
201 rue Principale
62120 SAINT-HILAIRE-COTTES



Etablissement faisant l'objet de la demande :
AGRI METHA LYS
100 RD 188
62190 LILLERS

L'établissement est situé en zone A du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lillers :



Il s'agit d'une zone à vocation agricole.

N'y sont autorisés que les types d'occupation ou d'utilisation du sol liés à l'activité agricole ainsi que les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.

Le capital de la Société portant le projet est détenu majoritairement par des exploitants agricoles et des structures agricoles, et plus de 50 % des matières entrantes seront issues d'exploitations agricoles. Il s'agit ainsi d'une activité agricole comme définie par l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime.

Le projet correspond donc aux orientations du Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs, le site d'implantation n'est grevé d'aucune servitude particulière.